

CONDITIONS

Organiser une formation dans votre structure :

Si vous êtes membre de la FAdM : la formation est gratuite et bénéficiez de 3 places gratuites pour les bénévoles de votre association.

Si vous n'êtes pas une association Artisans du Monde, demandez un devis.

Vous êtes salarié-e ? La formation professionnelle en France, c'est encore un droit, profitez-en !

N'hésitez pas à solliciter la prise en charge de votre formation par l'organisme auquel votre structure cotise chaque mois entre 0,55% et 1,60% de sa masse salariale.

→ Demandez une convention et un devis pour faire votre demande à votre OPCO (qui prendra en charge vos frais de transports, de repas et d'hébergement si besoin).

Et inscrivez-vous normalement.

Pour vous inscrire

Toutes les inscriptions s'opèrent en ligne sur www.artisansdumonde.org | Comprendre | Nos formations

L'inscription est valide dès la réception du chèque (à l'ordre de la Fédération Artisans du Monde) envoyé au moins 6 jours avant le début de la formation, accompagné des justificatifs pour le tarif solidaire.

Pour les formations professionnelles, envoyez-nous (par mail ou courrier) la convention dûment signée et tamponnée.

Les membres du mouvement AdM règlent sur facture après la formation.

→ Lorsque votre inscription est validée, vous recevez une invitation et le règlement intérieur !

TARIFS :

Les tarifs ci-dessous sont exprimés TTC par jour et par personne :

Tarif bénévole externe à AdM 40 €

Tarif bénévole AdM 20 €

Tarifs de groupe AdM
≥ 5 personnes ··· 15 €
≥ 10 personnes ·· 10 €

Tarif solidaire* 5 €

Tarif formation professionnelle 250 €

Les visios sont gratuites pour les participant-es.

* allocataire du RSA, au chômage ou étudiant-es
→ sur justificatifs

Si vous devez annuler, prévenez au moins 3 jours à l'avance sinon, l'inscription reste due.